Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 067-216700732-20260630-2026063003-AR

# ARRETE MUNICIPAL
N° 2351/2026

**PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS DE 3e CATÉGORIE**

**Le Maire de la Commune de CHÂTENOIS,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2 et suivants ;**

**Vu la demande présentée par l'association Les jardins de Châtenois représentée par son président, Monsieur Hervé MICHEL, en date du 26 juin 2026 ;**

**Considérant que l'association organise une soirée musicale au parc Ergé le mercredi 22 juillet 2026 ;**

**Considérant qu'il convient de réglementer la vente de boissons à cette occasion ;**

**ARRÊTE**

**Article 1**
L'association LES JARDINS DE CHATENOIS, représentée par son président Monsieur Hervé MICHEL, est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3e catégorie à l'occasion des soirées musicales organisées au parc Ergé à Châtenois.

**Article 2**
Cette autorisation est accordée pour la journée du :
Mercredi 22 juillet 2026 de 18h00 à 22h00.

**Article 3**
Seules pourront être vendues ou offertes les boissons relevant des groupes autorisés pour les débits temporaires de 3e catégorie.

**Article 4**
La vente de boissons alcooliques aux mineurs est interdite conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

L'organisateur prendra toutes les mesures nécessaires afin de prévenir les troubles à l'ordre public et veillera au respect de la réglementation en vigueur.

**Article 5**
La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable. Elle pourra être suspendue ou retirée à tout moment en cas de non-respect des dispositions légales ou réglementaires.

**Article 6**
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sélestat, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et le Président de l'association les Jardin de Châtenois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- M. Hervé MICHEL (jardins.chatenois@gmail.com)
- Service communication
- M. le Commandant de la Communauté de Brigades de Sélestat-Châtenois-Villé
- M. le Chef de la Police municipale Pluricommunale
- Archivage Mairie

Châtenois, le 30 juin 2026
Le Maire,

Stéphane SIGRIST

Publié le : 01/07/2026 14:44 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/69488